



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE VRED

Tél : 03.27.90.51.33 - Fax : 03.27.91.23.26

2014-084

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT APPROBATION DU
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Le Maire de la Commune de VRED,

Vu les articles L 2212-1 et 2212-2 § 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n°2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu les avis des services consultés ;

A R R E T E

Article 1^{er} :

Le Plan Communal de Sauvegarde de Vred portant organisation des opérations de secours dans le cadre d'accidents ou de désagréments, de sinistres ou de catastrophes naturelles survenant sur le territoire de la commune de Vred, objet du présent arrêté, est approuvé.

Article 2 :

Il s'applique à compter de ce jour en cas d'évènements majeurs survenant sur le territoire de la commune dont les conséquences sont susceptibles de porter atteinte à l'intégrité des personnes et des biens.

Fait à VRED, le 3 Juillet 2014



Le Maire,

D. HALLANT